



## CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE AVENANT – Modification du périmètre d'occupation du SIAMU

### Entre :

La **VILLE DE BRUXELLES**, ici représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, au nom duquel agissent Madame Lydia MUTYEBELE NGOI, Echevine, et Monsieur Olivier VERSTRAETEN, Directeur général de la Régie Foncière, en exécution d'une délibération du Conseil communal du **XX XX** 2024, ci-après dénommée « la Ville de Bruxelles » ou « la Ville »,

d'une part,

### Et :

Le **Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale** (en abrégé **SIAMU**), dont le siège social est situé à 1000 Bruxelles, Avenue de l'Héliport, 11-153, ici représentée par **XXX**, ci-après dénommée « le preneur » ou « l'occupant »,

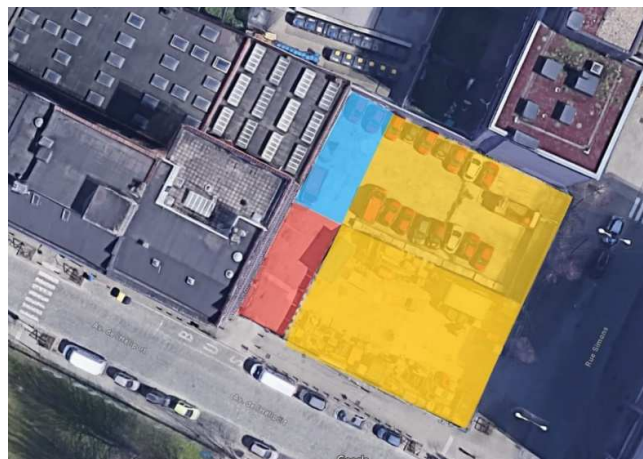
d'autre part.

### Il a été convenu ce qui suit – Article unique

Modification du périmètre de la convention d'occupation à titre précaire portant – conformément à la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 17 décembre 2020 - sur la mise à disposition par la Ville de Bruxelles au preneur, à partir du 1er janvier 2021, d'un vaste terrain appartenant à la Ville sis à l'angle de la rue Simons et de l'avenue de l'Héliport, constitué de deux parcelles de terrain cadastrées l'une, à Bruxelles, 13ème division, section A, n° 255R, pour une superficie totale de 756m<sup>2</sup>, l'autre adjacente à la première n'étant pas cadastrée, en vue d'entreposer des véhicules d'intervention de réserve et de seconde ligne.

La modification du périmètre d'occupation est conforme au plan ci-dessous. Les clauses et conditions de la convention initiale ne sont pas modifiées.

### Plan





Légende :

Au jaune : zone occupée par le SIAMU dès l'entrée en vigueur de cet avenant.

En rouge : zone d'accès laissée libre, à l'usage du Département Instruction publique de la Ville.

En bleu : zone de placement d'un ou 2 containers de déchets (bois, tout-venant) par le Département Instruction publique de la Ville.

Fait à Bruxelles, le [redacted] 2024, en 2 exemplaires, chaque partie ayant retiré le sien.

Pour le SIAMU,

Pour la Ville,

P. MENU  
Commandant en second

Lydia MUTYEBELE NGOI  
Echevine

Olivier VERSTRAETEN  
Directeur général de la Régie  
foncière